

DECISION N°DC 50/20**AVENANT N°1 RELATIF AU MARCHÉ DE TRANSFERT ET / OU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DU SIRM - Lot n°3 : Réception et traitement des déchets végétaux**

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 42,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 27 et 34,

Vu la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

Vu le marché SIRM-2015 relatif au Lot n°3 : Réception et traitement des déchets végétaux, conclu le 1^{er} novembre 2015 avec la société *SEMAVERT*, Ecosite de Vert-le-Grand, 91810 Vert-le-Grand,

Considérant que dans le cadre de la loi de réorganisation territoriale (loi NOTRe), le SIOM de la Vallée de Chevreuse a intégré à compter du 1^{er} juin 2016 les communes du SIRM de Montlhéry (Montlhéry, Linas, la Ville du Bois et Ballainvilliers).

Considérant que le marché de traitement des déchets ménagers et assimilés du SIRM de Montlhéry, Lot n°3 : Réception et traitement des déchets végétaux, a été notifié à *SEMAVERT* le 28 octobre 2015, pour une durée de 5 ans ferme.

Considérant qu'une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée le 29 septembre 2020 afin de permettre l'attribution d'un nouveau marché de traitement des déchets végétaux effectif au 1^{er} janvier 2021 sur l'ensemble des 21 communes du territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Considérant que le marché actuel arrive à échéance le 31 octobre 2020 et la nécessité pour le SIOM d'assurer une continuité des prestations de traitement des déchets végétaux sur ces 4 communes,

DECIDE**ARTICLE 1:**

De signer l'avenant n°1 au marché relatif au Lot n°3 : Réception et traitement des déchets végétaux, conclu le 28 octobre 2015 avec la société *SEMAVERT*, Ecosite de Vert-le-Grand, 91810 Vert-le-Grand,

ARTICLE 2 :

L'avenant a pour objet de prolonger la durée du marché de 2 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2020 inclus.

Les autres conditions du marché restent inchangées.

ARTICLE 3 :

Le marché étant sans minimum ni maximum, le présent avenant n'entraîne pas de modification financière.

Cependant les tonnages estimés pour une période de deux mois supplémentaires sont estimés à 250 tonnes. Par conséquent, le montant estimé du coût de traitement est estimé à 8137,50 € HT.

Le présent avenant modifie donc, à la hausse, le montant initial estimatif du marché, dans les proportions suivantes :

MONTANTS	Marché initial	Montant suite Avenant n°1	Montant suite Avenant 2	Pourcentage d'augmentation
Montant maximum sur 4 ans en € HT	305 000	8137,50	313 137,50	2,66%

Le présent avenant représente donc une augmentation de 2,66 % du montant estimatif du marché initial.

ARTICLE 4 :

Les crédits relatifs à l'avenant sont prévus au Budget Primitif, secteur public, section fonctionnement.

ARTICLE 5 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le 09 NOV. 2020

Le Président,

Dean-François VIGIER

Décision : - transmise en Préfecture par voie dématérialisée le : - 9 NOV. 2020
 - affichée le : - 9 NOV. 2020

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE**

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Contrats, conventions et avenants
Numéro de l'acte:	DC50_20
Date de la décision:	2020-11-09 00:00:00+01
Objet:	Avenant n°1 au marché de transfert et/ou traitement des déchets ménagers et assimilés du SIRM: lot 3 : réception et traitement des déchets végétaux
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20201109-DC50_20-CC

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
091-200062321-20201109-DC50_20-CC-1-1_0.xml	text/xml	964
nom original:		
dc 50 20.pdf	application/pdf	121085
nom de métier:		
10_DE-091-200062321-20201109-DC50_20-CC-1-1_1.pdf	application/pdf	121085

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	9 novembre 2020 à 16h28min54s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 novembre 2020 à 16h30min07s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	9 novembre 2020 à 16h30min13s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	9 novembre 2020 à 16h36min07s	Recu par le MIAT le 2020-11-09

